



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 30 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

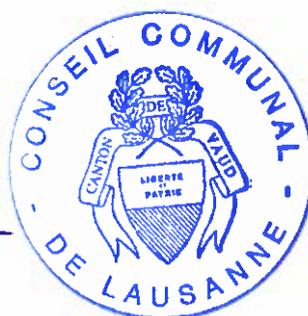
- vu le Rapport-préavis N° 2022/37 de la Municipalité, du 8 décembre 2022 ;
- vu le rapport de la commission permanente des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du cadre légal contraignant et restreint auquel les communes sont soumises dans la gestion des installations de téléphonie mobile ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition du Collectif Sous-Gare sans antenne « Non à la construction d'une nouvelle antenne 5G, rue Voltaire 4 à Lausanne, dans une zone densément peuplée »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trente mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :